

# Conseil Municipal du jeudi 01 juin 2017

Absente : Mme Durrant

La séance est ouverte à 20h30.

## 1 – Constitution des bureaux de vote des 11 et 18 juin 2017

Les élections législatives auront lieu le dimanche 11 juin et le dimanche 18 juin. **Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00.** Les permanences sont définies comme suit :

- De 8h00 à 10h30 : M. DONNARY, M. NOBLET, M. LEVEQUE
- De 10h30 à 13h00 : M. HERAUD, M. BARDOULAT, M. TESSAUD
- De 13h00 à 15h30 : M. JUGIEAU, Mme HAZENDONK, Mme LECOMTE
- De 15h30 à 18h00 : Mme FILLEUL, M. TERMINIERE, M. TAMISIER

## 2 – Remplacement de Mme Laplace à l'Agence Postale pendant ses congés d'été

Comme l'année dernière, ce sera Mme RICHARD Nadine qui remplacera Mme LAPLACE Stéphanie pendant ses congés d'été. Il n'y aura aucun changement d'horaires de l'agence postale.

## 3 – Location du studio au Châtain-Besson

Le studio T1, à côté de l'agence postale, est toujours à louer. Le prix du loyer est de 180 €. La personne qui devait louer ce logement vient de se désister.

## 4 – Rachat d'une concession au cimetière

M. Le Maire fait part à son Conseil qu'une de nos administrées ne souhaite pas garder la concession qu'elle avait achetée avec son mari dans notre cimetière. M. Le Maire demande à son Conseil d'accepter le rachat de ladite concession. Le montant du rachat correspond au prix de la concession, sans les droits d'enregistrement et de timbre perçus par les Impôts. Le Conseil accepte le rachat de cette concession et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

## 5 – Préparation de la frairie 2017

La frairie aura lieu les 24 et 25 juin prochain. Le programme sera distribué dans les boîtes aux lettres. Inscriptions souhaitées en mairie pour la brocante du dimanche 25 juin.

## 6 – Bulletin communal de juin 2017

Il sera distribué le 17 juin 2017.

## 7 – Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de l'ex. CDC Bandiat-Tardoire

La nouvelle Communauté de Communes demande à toutes les communes membres de débattre sur le PADD du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) du périmètre de l'ex Bandiat-Tardoire. En effet, suite à la fusion, cela est obligatoire afin que les communes de l'ex. Bandiat-Tardoire puissent reprendre le cours de leur PLUi. M. Le Maire présente à son Conseil les orientations qui avaient été décidées par l'ex. CDC Bandiat-Tardoire.

## 8 – Questions diverses

### A) Augmentation ou non des loyers au 01/07/2017

Le Conseil décide de ne pas augmenter les loyers communaux au 01/07/2017.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire, D. DONNARY

